



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fermeture de l'Établissement français du sang d'Épinal

Question écrite n° 36698

Texte de la question

M. Christophe Naegelen appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la récente fermeture de l'antenne de l'Établissement français du sang d'Épinal en date du 31 décembre 2020. L'EFS est l'opérateur civil unique de la transfusion sanguine en France. Placé sous la tutelle du ministère de la santé, sa mission première, qui est une mission de service public, est d'assurer l'autosuffisance de la France en produits sanguins dans des conditions de sécurité et de qualité optimales. L'EFS est aussi un acteur clé du réseau de soins de proximité. Avec ses 74 centres de santé en régions, il pratique des actes de médecine comme les échanges cellulaires et plasmatiques, les saignées ou les prélèvements de cellules souches. Dans les territoires, il est un maillon et un partenaire essentiel des établissements de santé. C'est pourquoi la décision unilatérale de l'EFS de fermer son antenne d'Épinal représente une perte de service public très regrettable. Outre la remise en cause d'un approvisionnement fluide et pérenne des produits sanguins, cela a des incidences financières importantes sur les établissements hospitaliers vosgiens, dont la santé économique est déjà fragile. Le département des Vosges voit au fil des ans son offre de santé se fragiliser au détriment des patients et des usagers. Ce désengagement des services publics et ces décisions venant d'un centralisme excessif sans mesurer les conséquences sur les territoires accentuent un sentiment d'abandon de la part des patients et des personnels soignants. Il est anormal qu'un service public en situation de monopole améliore sa rentabilité en sacrifiant ce qui est pourtant partie intégrante de ses engagements et de ses missions. En cette période difficile où les besoins en produits sanguins augmentent, il est insupportable que les Vosgiens ne soient, à travers les collectes, perçus que comme une source d'approvisionnement. C'est pourquoi il lui demande ce qu'il entend faire pour d'une part maintenir une délivrance des produits sanguins labiles (PSL) dans les Vosges et pour d'autre part compenser les incidences financières pour les établissements hospitaliers concernés.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Naegelen](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36698

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 mai 2021

Question publiée au JO le : [23 février 2021](#), page 1648

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)